



Retraite Sportive du Triangle d'Or

Mairie d'Arbois – rue de l'Hôtel de ville – 39600 ARBOIS

Tél. présidente M-Claude GUIGNARD 06.07.64.94.21 -- siren 801-875-899

Site internet : <https://restor39.jimdofree.com>

Bulletin d'Adhésion transitoire saison 2023 / 2024

Nom : Prénom :

Adresse :

C.P. : Ville :

E Mail : **(INDISPENSABLE pour une communication efficace)**

Tél. : Tél. portable :

Date de naissance :/...../..... Sexe : M / F Retraité(e) oui / non

Les conditions d'adhésion à la FFRS sont remplies, plus de 50 ans : **oui / non**

Le prix de la licence 55,00€ pour la saison actuelle 01/09/23 au 31/08/24, il comprend l'assurance individuelle accident corporel et la responsabilité civile.

Ce montant comprend les quotes-parts FFRS, CORERS, CODERS = 33,00 € et .CLUB = 22,00€

Activités que vous pouvez pratiquer durant la saison en cours, merci de cocher **uniquement** celles qui vous concernent :

<input type="checkbox"/>	DANSE COLLECTIVE	<input type="checkbox"/>	RANDONNEE PEDESTRE (plusieurs niveaux)
<input type="checkbox"/>	ACTIVITES GYMNIQUES/ GYM DOUCE	<input type="checkbox"/>	RAQUETTE A NEIGE
<input type="checkbox"/>	MARCHE NORDIQUE	<input type="checkbox"/>	TIR A L'ARC
<input type="checkbox"/>	JEUX DE BOULES	<input type="checkbox"/>	ACTIV' MEMOIRE

Dossier d'adhésion [Documents à fournir](#)

La demande d'adhésion complètement remplie et signée (pages recto/verso)

Questionnaire de santé « QS-SPORT » .Le certificat médical est supprimé, vous devrez indiquer ultérieurement sur le site si vous avez une contre-indication pour pratiquer un sport

Voulez-vous souscrire les assurances complémentaires facultatives ? Si oui ajouter la somme au montant de l'adhésion.

Un chèque de 55.00€ (33 € pour la FFRS 22 € reviennent au club) libellé à l'ordre de : RESTOR .**Aucune demande d'adhésion ne sera prise en compte sans le document et le chèque reçu par RESTOR**

Ce document dûment rempli et signé vaut acceptation d'adhésion à la FFRS, à ses assurances et au renoncement de se prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à l'archivage des données.

Le règlement intérieur vous sera remis sur simple demande.

T.S.V.P.

Assurance

La loi oblige toutes les associations sportives à souscrire une assurance garantissant la responsabilité civile pour tous les adhérents.

Le code du sport et ses différents décrets d'application encouragent chaque adhérent à souscrire une assurance individuelle accident dommage corporel :

La FFRS vous propose de souscrire cette assurance pour 1.08€ (somme incluse dans les 20.00€ de la part fédérale de votre licence). Vous avez donc la possibilité en réglant votre adhésion d'accepter ou non cette assurance individuelle accident dommage corporel.

UN DOCUMENT rédigé conjointement par la FFRS et l'ASSUREUR est joint à ce bulletin.

Pour la garantie complémentaire I.A. (individuelle accident) : 5.22 € à ajouter au prix de la licence. Pour la garantie complémentaire matériel : 27 € à ajouter au prix de la licence

J'atteste avoir pris connaissance des conditions et garantie d'assurance et d'assistance ainsi que de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire **option MSC I.A. Plus** et une garantie complémentaire **option Effets Personnels**

Je souhaite souscrire et je remplis le document « Bulletin d'adhésion assurance »

Je ne souhaite pas souscrire la garantie complémentaire

Nous vous remercions d'indiquer ci-dessous, les coordonnées téléphoniques d'une personne de votre entourage à joindre en cas d'URGENCE :

Mr, Mme : téléphone :

REGLEMENT INTERIEUR

Nom :

Prénom :

Je déclare avoir pris connaissance, du règlement intérieur et des consignes de sécurité "RETRAITE SPORTIVE du TRIANGLE D'OR" et m'engage à le respecter.

Date :2023

Faire précéder la signature de la mention : "Bon pour acceptation"

Signature de l'adhérent (e)